

INDEX DE L'EGALITE PROFESSIONNELLE FEMMES / HOMMES

Plus de 46 ans après l'inscription du principe "à travail de valeur égale, salaire égal", il demeure **9% d'écarts de salaire injustifiés** entre les femmes et les hommes.

La loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel, promulguée le 5 septembre 2018, a permis a mis en place un outil d'évaluation pour mesurer et corriger les différences de rémunération dans les entreprises. Cet outil est **l'Index de l'égalité professionnelle femmes – hommes**.

Composé de 5 indicateurs et noté sur 100 points, il permet de mesurer les écarts de rémunération, d'augmentation et de promotion entre les femmes et les hommes, la part de salariées qui ont bénéficié d'une augmentation après la maternité et la parité entre les femmes et les hommes parmi les dix plus hautes rémunérations.

Nous avons donc calculé notre index d'égalité professionnelle femmes-hommes et SECURILOG obtient la note de **85/100**, le seuil minimum fixé par le gouvernement étant de 75/100.

Ce résultat reflète l'engagement et le travail mené par l'ensemble des équipes de SECURILOG pour atteindre une véritable égalité professionnelle et est un encouragement à poursuivre ces efforts en ce sens.

